

Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2023 à 18 heures 30

-+--+--+-

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9 puis 10
Nombre de Conseillers votants : 11 puis 12
Pouvoirs : 2
Date de la convocation : 16/05/2023

Etaient présents : BAILLE Laetitia, BERNARD Arlette, BILLET Etienne, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, HINSCHBERGER Francine, MARTIN Dominique, OLIVETTI Charles-Edouard (présent à partir de 18h45), THOMASSIN Nelly

Etaient absents : GUILLOT Rémy (pouvoir à Arlette BERNARD), MAUPPIN Yoann, ROUSSET Alexandre, TARION Sandrine (pouvoir à Jean-Claude DESCHIZEAUX)

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN

-+--+--+-

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 avril 2023.

N° 2023/24 : Modification du tableau des emplois permanents

Il est rappelé que Madame Maryline HERVE, secrétaire de mairie au grade d'attaché territorial, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2023.

Madame HERVE sera remplacée par Madame Céline GOIFFON en qualité de secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

. de modifier l'emploi de Mme GOIFFON comme suit :

- Création d'un emploi de secrétaire de mairie (cadre des emplois des adjoints administratifs) d'une durée de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2023.
- Suppression de l'emploi d'agent d'accueil (cadre des emplois des adjoints administratifs) d'une durée de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2023.

. de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie du cadre d'emplois des attachés territoriaux d'une durée de 35 heures par semaine sera supprimé au 1^{er} juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les propositions du Maire.
- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire qui prendra effet le 01 septembre 2023.

N°2023/29 : travaux de voirie 2023 : résultat de la consultation

Madame Arlette BERNARD, adjointe en charge de la voirie, fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été faite pour la réalisation des travaux de voirie 2023 qui concerne la réfection du chemin des Acacias, la pose de coussin lyonnais aux Rivaux et la pose de point à temps sur différentes voies.

Trois entreprises ont été consultées (SOCAFL, AXIMA CENTRE et EIFFAGE).

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SOCAFL qui est la mieux placée pour un montant de 35 712 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition de l'entreprise SOCAFL qui est la mieux placée pour un montant de 35 712 euros TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché.

N°2023/30 : Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant deux marchés de prestations de service : contrôles périodiques réglementaires et maintenance préventive et curative d'équipements

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à deux marchés publics de prestations de service, ci-jointe en annexe,

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de créer un groupement de commandes afin d'organiser deux marchés publics de prestations de services à l'échelon intercommunal avec la Communauté de communes Val de Saône Centre, 14 communes membres de l'intercommunalité et le SIVOS Mogneneins – Peyzieux-sur-Saône, qui gère les écoles de ces communes.

Afin de répondre aux besoins de la Commune en matière de contrôles périodiques réglementaires et de maintenance préventive et curative des équipements, il convient d'adhérer aux accords-cadres et aux lots suivants :

- Accord-cadre de contrôles techniques réglementaires :
 - Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
 - Lot n°2 : Installations de gaz et de chauffage
 - Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
 - Lot n°5 : Équipements sportifs, jeux et sols
- Accord-cadre de maintenance d'équipements :
 - Lot n°1 : Entretien des VMC et des hottes
 - Lot n°2 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA

La Communauté de communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des Marchés Publics, l'ensemble des

procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité.

La Commission d'Étude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Étude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes (maire ou une autre personne désignée par lui).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération,

-AUTORISE l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif à la passation de deux marchés publics de prestations de service : Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et curative d'équipements pour les lots suivants :

- Accord-cadre de contrôles techniques réglementaires :

- Lot n°1 : Électricité et éclairage de sécurité
- Lot n°2 : Installations de gaz et de chauffage
- Lot n°4 : Systèmes de sécurité incendie
- Lot n°5 : Équipements sportifs, jeux et sols

- Accord-cadre de maintenance d'équipements :

- Lot n°1 : Entretien des VMC et des hottes
- Lot n°2 : Maintenance des extincteurs, trappes de désenfumage et RIA

-DESIGNE Mr Jean-Claude DESCHIZEAUX représentant de la commune au sein de la Commission d'Études des Offres

-AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte les décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire fait part qu'il a exercé ce droit depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Bien	Parcelle(s)	Lieu	Prix
Terrain	E28 et E29	Grand Rivolet	262 651€

Compte rendu du conseil communautaire du 25 avril 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 25 avril 2023 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Compte rendu des commissions

◆ Urbanisme :

Le permis d'aménager « Le Clos des Acacias » situé route de Montmerle a été accordé. Le lotisseur devra fournir une étude sur le réseau d'assainissement avant le début des travaux de viabilité.

Âges et vie n'a toujours pas déposé le permis modificatif suite à la visite de conformité.

◆ **Voirie - espaces publics** :

Les travaux suivants sont terminés, à savoir :

- chemin de la Poipe (un regard supplémentaire a été installé pour un coût 350€),
- réalisation d'une partie de l'enrobé sur la RD17b au village ; ces travaux ont fait l'objet d'un constat d'huissier pour un coût de 563.50€,
- l'installation du container à l'aire de loisirs.

De fortes pluies ont eu lieu le 13 mai dernier occasionnant des inondations au lieu-dit le « Grand Rivolet ». La commune a mandaté la société ADTEC pour la réalisation d'un diagnostic de réseau par inspection télévisée sur la Route de Francheleins. Il a été constaté qu'une partie du fossé était bouché par des graviers empêchant l'eau pluviale de s'écouler.

La propriété de Mr et Mme LIGORI au Chemin de l'Église empiète sur le domaine public. La commune va acquérir pour l'euro symbolique la partie concernée.

Un document d'arpentage avec pose de borne sera réalisé courant juin par le géomètre MOREL pour régulariser cette situation.

◆ **Scolaire** :

10 chaises ont été achetées pour la classe de Mme JANIER.

◆ **Bâtiments** :

L'entreprise AIN RHÔNE FERMETURES a remplacé les fenêtres du logement communal de la mairie.

Une étude sera menée pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

◆ **Communication** :

Les panneaux d'information « Panneaux Pocket » sont livrés ; ils seront installés courant juin.

◆ **Centre Communal d'Action Sociale** :

L'accueil des colocataires de la 2^{ème} maison Âges et Vie a eu lieu le 28 avril. Les colocataires ont apprécié cette visite. La maîtresse de maison a rencontré des difficultés pour trouver des médecins ; à ce jour, les colocataires n'ont toujours pas de kinésithérapeute.

Une famille a été aidée par le Département pour des arriérés de cantine.

Une administrée est bénéficiaire de l'APA.

La communauté de commune organise un forum des assistantes maternelles le 12 juin.

Le CLIC Val de Saône Côtière a réorganisé temporairement son fonctionnement depuis le 22 mai.

◆ **Animation** :

Peu de personnes étaient présentes à la cérémonie commémorative du 8 mai.

L'accueil des nouveaux habitants s'est bien déroulé ; sur 80 familles invitées, 29 personnes étaient présentes.

La manifestation « Rêve de cirque » aura lieu le 16 juin à l'aire de loisirs.

La classe en 3 organise une rencontre le vendredi 2 juin à l'aire de loisirs

La société de chasse est favorable au partage du local de l'aire de loisirs mis à sa disposition avec le sou des écoles.

◆ **Fleurissement – cadre de vie :**

La plantation de tous les massifs de la commune est terminée. Des roues décoratives seront s'installées prochainement dans le massif du marronnier pour rappeler le passage du Tour de France dans le secteur.

La commission prévoit d'installer des récupérateurs d'eau. Les abords du container de l'aire de loisirs seront végétalisés.

Divers

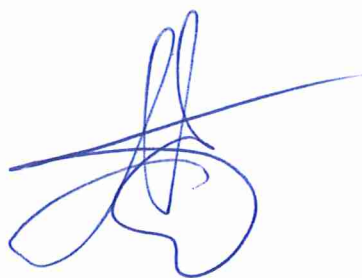
Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Les projets de la commune inscrits au PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) sont présentés.
- Des recrutements sont en cours pour l'embauche d'une ATSEM (remplacement d'un temps partiel) et le remplacement d'un agent d'animation à la prochaine rentrée scolaire.
- Le tirage au sort des Jurés d'Assises 2024 aura lieu le jeudi 1er juin.
- Les Journées Européennes du Patrimoine 2023 se dérouleront les 16 et 17 septembre avec pour thème « Patrimoine vivant et Patrimoine du sport » ; le conseil municipal décide de ne pas y participer cette année.
- La région Auvergne-Rhône Alpes organise le Challenge Mobilité régional pour la 13 années. La Communauté de Commune Val de Saône Centre participe à cet évènement qui aura lieu le 6 juin.
- Une réunion sera organisée le 15 juin pour la préparation du marché mutualisé des assurances.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt heures dix minutes.

Le secrétaire de séance,
Dominique MARTIN



Le Maire,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

